



COMMUNE DE CHAMPERY

ZONES	DU VILLAGE	RÉSIDENTIELLE	MIXTE RESIDENT. ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	MIXTE TOURISTIQUE ET COMMERCIALE	CHALET A	CHALET B	CHALET C	ARTISANALE	SPORTIVE	CHALET D (PLANACHAUX)
Couleur	brun	pointillé brun	pointillé rouge	rouge	pointillé orange	orange	jaune	hachuré bleu	quadrillé bleu	pointillé jaune
DÉSIGNATION										
- habitat	collectif + individuel	collectif + individuel groupé	collectif + indiv. groupé	collectif + individuel groupé	collectif + indiv. groupé	collectif + indiv. groupé	individuel + indiv. groupé	non	non	collectif + individuel groupé
- commerce	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui
- artisanat	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui
- agriculture	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non
ALIGNEMENT	obligatoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DENSITÉ										
- indice U	-	0,7	0,6	0,6	(A) 0,4 (B) 0,5	0,4	0,3	0,7	-	0,3
- surface bâtie minimum	-	80 m ²	80 m ²	80 m ²	80 m ²	60 m ²	60 m ²	-	-	60 m ²
- parcelle minimum	-	-	-	-	(A) 800 m ² (B) 1001 m ²	600 m ²	600 m ²	-	-	600 m ²
ORDRE DE CONSTRUCTION	Non contigu	non contigu	non contigu	non contigu	non contigu	non contigu	non contigu	non contigu	contigu ou non contigu	non contigu
HAUTEUR										
- nombre d'étages	R + 2 + C	R + 2 + C	R + 2 + C	R + 2 + C	R + 1 + C	R + 1 + C	R + 1 + C	-	-	R + 1 + C
- haut. max. à la sablière	-	11,50 m	11,50 m	11,50 m	8,50	8,50 m	8,50 m	11,50 m	-	8,50 m
- haut. max. au faite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTANCE (à la limite)										
- minimum	3 m	5 m	5 m	5 m	4 m	4 m	4 m	5 m	6 m	4 m
- normale	1/3 h	½ h	½ h	½ h	½ h	½ h	½ h	½ h	½ h	½ h
COUVERTURE										
- pans inclinés 40-60%	oul+sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul + sifflet	oul+sifflet
- faible pente min. 20%	non									
DEGRÉ DE SENSIBILITE	II	II	II	II	II	II	II	III	III	II

* Dans le cas de réalisation de bâtiment ou d'équipement d'intérêt général les règles de la zone sportive sont applicables.